



UFC-QUE CHOISIR  
233 bd Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11

Le 21/09/2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ENQUETE AUTO-ÉCOLES

#### **Les trop nombreuses sorties de route imposent une réforme d'ampleur !**

**Un an après la Loi Macron qui entendait moderniser et ouvrir le secteur des auto-écoles, l'UFC-Que Choisir rend publics aujourd'hui les résultats calamiteux d'une analyse approfondie du secteur, sur la base d'une enquête de terrain menée dans 1 374 auto-écoles<sup>1</sup>. Cette étude pointe les failles béantes de l'actuelle réglementation et la persistance de mauvaises pratiques. L'UFC-Que Choisir appelle en conséquence les pouvoirs publics à une révision d'ensemble du secteur, pour que transparence de l'information et dynamisation de la concurrence fassent baisser le coût du permis de conduire tout en favorisant la sécurité routière.**

#### **Face à une réglementation bancal, trop d'auto-écoles passent au rouge !**

L'enquête de terrain menée par 115 associations locales de l'UFC-Que Choisir permet d'établir le respect aléatoire de leurs obligations par les auto-écoles. Si 6,5 % ne proposent pas l'heure d'évaluation obligatoire, elles sont plus de 20 % à ne pas procéder à un affichage extérieur du forfait le plus pratiqué. Pire, elles sont 51,2 % à facturer l'accompagnement à l'examen théorique général (le « code ») à un prix supérieur à celui d'une heure de conduite. Ces dérives sont imputables aux auto-écoles, mais également à une réglementation trop souvent défailante. L'absence de réglementation sur l'affichage des taux de réussite aux examens aboutit ainsi à d'inacceptables dérapages : près de 40 % des auto-écoles visitées ont annoncé à nos enquêteurs des chiffres surestimant de plus de 10 points la réalité !

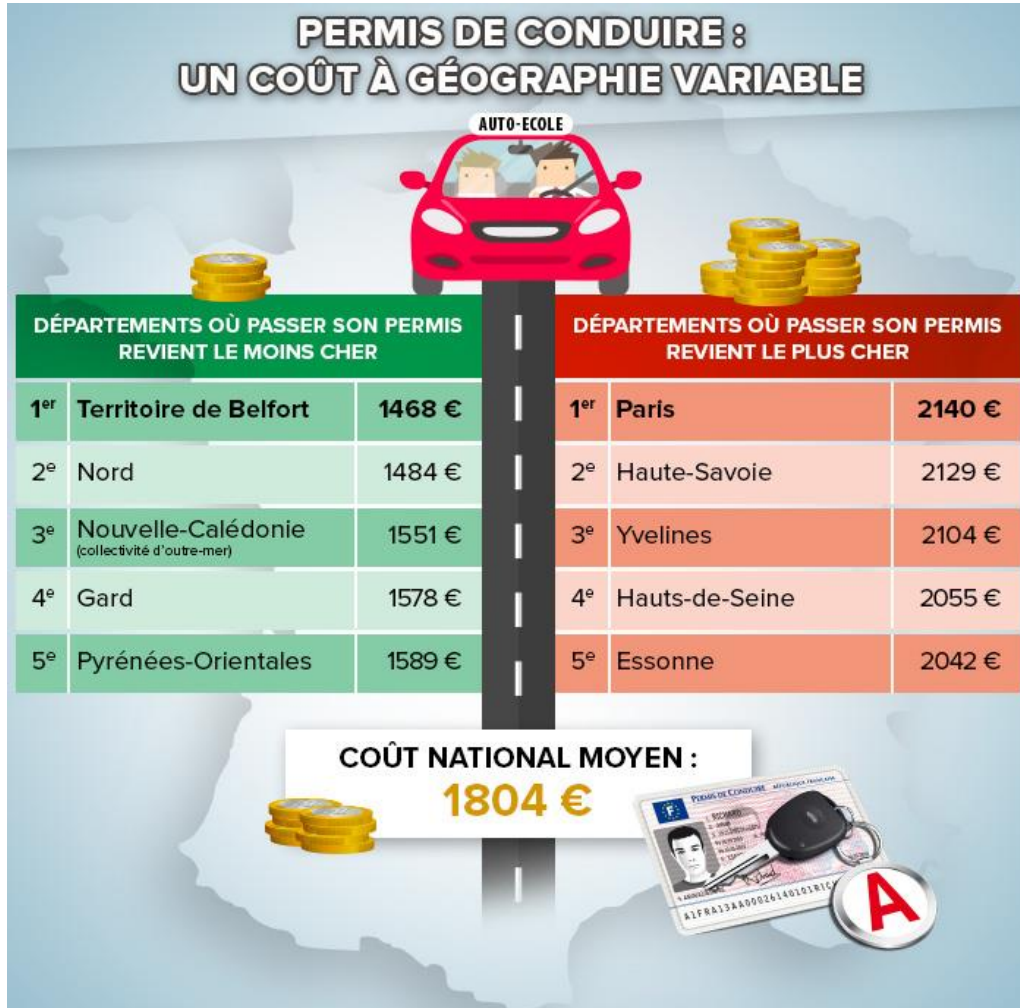
#### **Un coût du permis de conduire à géographie variable**

Les tarifs relevés mettent en lumière le coût élevé de la formation au permis B par la filière traditionnelle. En effet, le prix moyen du forfait de base (20 heures de conduite, formation au code et frais de dossier) s'établit à 1 155 €. Pour une vision plus réaliste, en ajoutant les 15 heures de conduite supplémentaires prises en moyenne par les apprentis conducteurs<sup>2</sup>, le coût total du permis de conduire bondit à 1 804 €. Mais cette moyenne cache de très fortes disparités départementales, sans lien avec la qualité des formations produites, et que les différences de coûts supportées par les auto-écoles n'expliquent que partiellement.

---

<sup>1</sup> Soit près de 12 % de l'ensemble des auto-écoles présentes en France. L'enquête a été réalisée du 4 au 18 juin 2016 dans 82 départements et une collectivité d'outre-mer.

<sup>2</sup> Source : Association Sécurité routière



Source : UFC-Que Choisir - Enquête réalisée du 6 au 13 juin 2016 auprès de 1374 auto-écoles.  
Les données concernent le coût complet de la formation sur la base de 35 heures de conduite.

### Un secteur en sous-régime concurrentiel

Notre étude souligne un lien étroit entre intensité concurrentielle et prix du permis. Le tarif est d'autant plus bas que la concurrence dans un département est forte. Or, il existe aujourd'hui trois freins à une concurrence plus étendue à l'avantage des consommateurs. Tout d'abord, le système de répartition entre auto-écoles des places pour l'examen pratique du permis complique l'entrée de nouveaux acteurs. Ensuite, le développement de l'activité sur Internet est bridé par une réglementation à contresens du commerce électronique. Enfin, alors qu'un nombre élevé d'heures de formation pratique accroît les chances d'obtention de l'examen et diminue les risques d'accidents pour les jeunes conducteurs, le recours aux heures supplémentaires (hors conduite accompagnée et supervisée) est freiné par leur prix élevé (près de 43 € l'heure supplémentaire sur la base de nos relevés). Une mise en concurrence assumée entre auto-écoles et formateurs qualifiés sur ces heures supplémentaires favoriserait une formation plus qualitative.

**Soucieuse de garantir aux consommateurs un accès de qualité à la conduite à des prix raisonnables, tout en étant attachée à une formation initiale par des professionnels diplômés d'Etat, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics :**

- La mise en place d'un système d'inscription directe des candidats à l'examen pratique, beaucoup plus sain et juste que celui actuellement en vigueur ;



UFC-QUE CHOISIR  
233 bd Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11

Le 21/09/2016

- **La création d'un cadre juridique favorable à l'émergence d'auto-écoles pouvant bénéficier des économies permises par Internet, ainsi que la création d'un statut « d'accompagnateur professionnel certifié » afin d'abaisser le coût des heures de conduite supplémentaires, au-delà du socle obligatoire en auto-école ;**
- **Une refonte de l'information précontractuelle obligatoirement délivrée aux consommateurs leur garantissant un choix éclairé (affichage harmonisé des tarifs, information sur les taux officiels de réussite aux examens).**

Par ailleurs, l'UFC-Que Choisir met dès à présent à disposition gratuitement sur son site internet une [carte interactive](#) des taux de réussite aux examens théorique et pratique<sup>3</sup> des candidats présentés par les auto-écoles afin de faciliter aux consommateurs le choix d'une auto-école.

---

<sup>3</sup> Il s'agit en l'état des données pour l'année 2014. Notre carte sera actualisée dès que les données 2015 nous seront communiquées par le ministère de l'Intérieur.